



LS 22-06-012 AF

Monsieur Laurent CHAMBREY
DRH PNC
45 Rue de Paris
95747 ROISSY CDG CEDEX

Roissy, le 22/06/22

Objet : sélection CCP 118

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Nous sommes intervenus auprès de vous sans succès, afin de permettre aux Chefs de cabine de la sélection CC 37 de participer à la sélection CCP 118, en faisant évoluer les critères d'ancienneté requis. Cette évolution nous semblait être sensée. Cela aurait enfin permis de corriger une situation pénalisante pour nos collègues tout en faisant valoir leurs compétences.

Comme vous le savez, certaines Organisations Syndicales Représentatives ont malheureusement refusé de valider cette opportunité. Nous le déplorons fortement.

Cependant, il semblerait que les positions aient évolué ces derniers jours.

C'est pourquoi, le SNPNC vous demande d'organiser rapidement une réunion de négociation sur le chapitre A de notre accord collectif « Carrière PNC » afin de proposer un avenant à l'ensemble des OP qui, nous l'espérons, recueillera, cette fois-ci, les signatures nécessaires à sa mise en place.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jean-Michel COURTOIS
Secrétaire de section SNPNC AF